

Décision

Générale

colonial

Décision n° 734 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 734

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
27 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté pour compter du 22 juin 1960 date de son retour dans le Territoire, la reprise par M. Arnaud d'Andilly (Michel), Administrateur en Chef 2° échelon de la France d'Outre-Mer, de ses fonctions de Commandant de Cercle de Tadjoura et de Président du Tribunal du 2° degré dans le ressort du Cercle de Tadjoura. La décision n° 458 du 22 avril 1960 est rapportée.